ETATS DES LIEUX NATIONAUX - CEPIA

DYNAMIQUES HALIEUTIQUES ET SYSTEMES DE GESTION DES PÊCHES

—

REPUBLIQUE DE GUINEE ET RNC DE TRISTAO

RAPPORT FINAL

Centre National des Sciences
Halieutiques de Boussoura
BP 3738/39, Conakry Guinée
Site web : www.cnshb.org.gn

ETAT DES LIEUX NATIONAL – Projet CEPIA
GUINEE/TRISTAO - Juillet 2011-

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

CONTEXTE HALIEUTIQUE NATIONAL 4
- ACTUALISATION DES MACRO-INDICATEURS CSRP 4
- DIAGNOSTIC DES PRINCIPAUX STOCKS DE DEMERSAUX : 6

POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES 8
- GOUVERNANCE DES PÊCHES 8
- PARTICIPATION DES PECHEURS DANS LA GESTION DES PECHES A L'ECHELLE NATIONALE ? SOUS QUELLE FORME ? 10
- LES AMP SONT-ELLES MENTIONNEES DANS LE CORPUS LEGISLATIF DE LA PECHE ? SOUS-QUELLE FORME ? 11
- POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS : 11
- DIRES D'EXPERTS : 14

ACTIVITES HALIEUTIQUES 16
- A l'INTERIEUR DE l'AMP 16
- A PROXIMITE DE l'AMP 16
- CARTOGRAPHIE - 17

FICHE DESCRIPTIVE DE l'AMP de TRISTAO 19
- HISTORIQUE & CREATION : 19
- GOUVERNANCE : 20
- PERSONNES RESSOURCES : 20
- REGLES D'ACCES, ZONAGE D'USAGES: 20
- INTERDICTIONS : 22
- REGLES SPECIFIQUES POUR NON RESIDENTS : 22
- DISPOSITIF REPRESSIF : 22
- DEMOGRAPHIE : 24
- STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET USAGES : 25
- REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES* RELATIVES A TRISTAO 27
- ACTEURS/ RESSOURCES ET ECOSYSTEMES DES ÎLES TRISTAO : REPRESENTATION SCHEMATIQUE SIMPLIFIEE 28

SYSTEME DE SUIVI (EXISANT OU AYANT EXISTE) 30

BIBLIOGRAPHIE 32

ANNEXES 33

PREAMBULE

PRESENTATION DU PROJET

La CSRP est le maître d'ouvrage du projet « Appui aux initiatives de cogestion et à l'intégration des AMP dans la gestion des pêches», financé par l'AFD sur la période 2009-2013 et intervient dans quatre pays membres de la CSRP : en Guinée Bissau (Urok), en Guinée (Tristao), au Sénégal (Bamboung) et en Mauritanie (PNBA).

L'UICN coordonne, en étroite collaboration avec des opérateurs nationaux, la mise en œuvre des volets 2.2 et 2.3, désormais baptisé projet CEPIA. Ce projet vise :

- à soutenir, dans des AMP existantes ou en cours de création, le développement de méthodes de suivi et d'évaluation de leurs impacts sur la gestion des pêches, et la participation des différentes parties prenantes concernées par ce suivi.
- à appuyer les AMP sélectionnées dans l'amélioration de leurs plans de gestion et à contribuer à la révision des politiques sectorielles de gestion des pêches et de l'environnement marin

En étroite concertation avec les partenaires nationaux, il a ainsi été jugé indispensable de réaliser dès le démarrage du projet un état de lieux i) des connaissances halieutiques disponibles au niveau national et local et ii) de la situation des systèmes de gestion des pêches et des AMP et le recueil, auprès des institutions du secteur pêche d'avis argumentés sur des points spécifiques.

Ce document, au format volontairement synthétique et standard à tous les sites, a pour objectif principal d' étayer significativement les réflexions visant à la co-construction d'indicateurs de l'efficacité des AMP pour la gestion des pêches. Il permettra en effet à la fois de disposer :

- d'un recensement des activités de monitoring existant ou ayant existé sur les différents sites d'importance halieutique,
- du rôle qu'accordent à ce jour les gestionnaires des ressources naturelles aux Aires Marines Protégées et du rôle que ces différentes structures de gestion souhaite voir ces AMP jouer.

AUTEURS

AUTEUR PRINCIPAL :
Alkaly DOUMBOUYA, Maitre de Recherches, CNSHB

CO-AUTEURS :
Ousmane Amyne Camara, Animateur Principal AMP Tristao/ Alcatraz
Mohamed Soumah, Gestionnaire Base des Données du CNSHB

CONTRIBUTIONS :
Thierno Aliou Diallo, DGA du CNSP (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture) –
Bakary Magassouba, Chef Division Aménagement et Gestion des AP à la DNDBAP (Ministère en charge de l'Environnement)
Sény Camara, Chef Division Aménagement des Pêcheries à la DNPM (Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture)
Pablo Chavance (UICN-Programme Marin et Côtier pour l'Afrique Centrale et Occidentale)

CONTEXTE HALIEUTIQUE NATIONAL

ACTUALISATION DES MACRO-INDICATEURS CSRP

Les tableaux ci-dessous sont extraits d'un document de travail élaboré par la CSRP dans le cadre de l'atelier de formulation de la composante "gestion durable des pêches" de la phase 2 du PRCM en février 2007. Dans le cadre de ce travail, les valeurs ont été confirmées et idéalement actualisées, en citant la source la plus récente.

L'état de ressources halieutiques

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Potentiel halieutique (t)	**45,000**	**85,000**	**150,000**	**165,000**	**720,000**	**500,000**	**180,000**	**1,840,000**
Potentiel pélagiques (t) (*thonidés inclus*)	40,000	70,000	100,000	80,000	600,000	375,000	100,000	1,365,000
Potentiel démersaux (t) (*hors praires en RIM*)	5,000	15,000	50,000	85,000	120,000	125,000	80,000	475,000

Sources : MAAP 2005, CNSHB 2007, IMROP 2006, DPM 2002, IMBO 2000, COPACE 2003 et 2005

La situation des pêcheries

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Captures totales (t)	**8,000**	**40,000**	**99 000**	**67,500**	**700,000**	**427,000**	**132,400**	**1,473,900**
total P. Industrielle	***3,800***	***10,000***	**42000**	***42,500***	***620,000***	***42,000***	***15,800***	***776,100***
dont Pélagiques	3,800	5,000	11000	ND	560,000	3,000	2,500	585,300
dont Démersaux	0	5,000	31000	ND	60,000	39,000	13,300	148,300
total P. Artisanale	***4,200***	***30,000***	**57000**	***25,000***	***80,000***	***385,000***	***116,600***	***697,800***
dont Pélagiques	3,200	25,000	33000	ND	20,000	335,000	80,000	496,200
dont Démersaux	1,000	5,000	24000	ND	60,000	50,000	36,600	176,600
Total Pélagiques	***7,000***	***30,000***	**44000**	***ND***	***580,000***	***338,000***	***82,500***	***1,081,500***
Total démersaux	***1,000***	***10,000***	**55000**	***ND***	***120,000***	***89,000***	***49,900***	***324,900***

Sources : MAAP 2005, GFD 2005, CNSHB 2007, IMROP 2006, DPM 2006, MFMW 2005, COPACE 2003 et 2005

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Flotte de pêche industrielle	***197***	***30***	**181**	***130***	***350***	***200***	***100***	***1,188***
navires nationaux ou basés	77	0	22	2	150	160	40	451
licences navires étrangers *	120	30	169	128	200	40	60	747
Flotte de pêche artisanale	**1,267**	**1,700**	**3,636**	**1,000**	**3,640**	**12,624**	**7,000**	**30,867**
% motorisation	*73%*	*37%*	*29%*	*23%*	*95%*	*75%*	*3%*	*52%*
pirogues motorisées	925	629	1054	230	3,458	9,468	210	15,974

* les licences ne sont pas toutes utilisées
Sources : DGP 2005, GFD 2004, CNSHB 2007, DGPA 2006, IMROP 2006, DPM 2006, MFMW 2006

La place de la pêche dans les états membres de la CSRP

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Superficie Etat (km²)	4,033	10,000	246,857	36,125	1,030,400	196,722	72,326	1,595,606
Façade maritime (km)	1020	70	300	274	720	700	330	3414
ZEE (km²)	734,265	10,500	116,584	105,740	234,000	180,895	166,058	1,548,042
Plateau continental (km²)	3,000	4,000	56,000	45,000	34,000	24,000	25,600	191,600
% Plateau / ZEE	0.4%	38.1%	48.0%	42.6%	14.5%	13.3%	15.4%	12.4%

Sources : Centres nationaux de recherche halieutique, Départements des pêches, FAO.

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
année de référence	*2003*	*2004*	*2008*	*2003*	*2000*	*2003*	*2003*	
Population totale	**470,000**	**1,400,000**	**9,200,000**	**1,300,000**	**2,550,000**	**10,000,000**	**4,800,000**	**28,593,200**
taux croissance	2.6%	2.8%	4.3%	2.1%	2.6%	2.5%	2.6%	
Projection 2012	***507,621***	***1,479,498***	***12,000,000***	***1,383,632***	***2,974,571***	***10,768,906***	***5,184,219***	***30,747,285***

Sources : FMI 2006, World Resources Institute 2006, BM 2006, FAO Country profiles, Instituts nationaux de statistiques

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total / moyenne
Emplois secteur pêche	**9,100**	**30,000**	**84,200**	**16,000**	**36,000**	**220,000**	**125,000**	**520,300**
dont Pêcheurs Artisans	4,380	4,700	80,000	3,113	12,500	59,500	25,000	189,193
% pêcheurs / pop active	*4.6%*	*4.5%*	*2.5%*	*2.2%*	*3.1%*	*5.0%*	*5.2%*	*4.0%*
Consommation poisson (kg/hab/an)	**25.0**	**23.3**	**16.1**	**9.0**	**4.3**	**35.4**	**12.3**	**21.3**
% poisson / total protéines animales	28%	61%	60%	24%	13%	47%	75%	48%

Sources : FMI 2006, World Resources Institute 2006, BM 2006, FAO Country profiles, Instituts nationaux de statistiques

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone	Total
Part dans le PIB	1.52%	2.68%	0.43%	**D**	4.97%	2.00% *	ND	
Valeur exportations (M USD)	0.55	0.31	33.30	0.20	143.50	157.30	18.10	353.25
Contribution aux exportations	0.99%	0.24%	4.48%	0.32%	43.45%	21.53%	0.00%	
Contribution budget de l'Etat	ND	ND	2.5%	ND	5.0% **	1.7%	0.9%	

* selon l'étude FAO / PMEDP 2005, la contribution au PIB du seul secteur artisanale serait en fait de 4.1%
** hors accord de pêche communautaire (en incluant l'accord de pêche UE, cette contribution s'élevait à 25% en 2003)
Sources : FMI 2006, World Resources Institute 2006, BM 2006, FAO Country profiles, Instituts nationaux de statistiques

L'aménagement des pêches

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone
Loi en vigueur	2005	1995	1995	2000	2000	1998	1994
Zone réservée PA	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Accès PA	Libre/gratuit	Libre/gratuit	Libre/payant >15CV	Libre/payant	Libre/payant	Libre/payant	Libre/payant
Mesures techniques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Limitation capacité PA/PI	Non / Non	Non / Non	Non / Oui	Non / Oui	Non / Non	Non / Non	Non / Oui

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone
Conseil Consultatif	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Organ. Profess. PI	Oui	Non	CONAPEG/ FEPPI	Non	FNP	GAIPES	Non
Organ. Profess. PA							
locales	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
nationales	Non	NAAFO, GAMFIDA	UNPAG AGEXPHA quelle opérationalité) ROPPA (cadre de concertation des OP de la pêche)	ANAPA ?	A3PAM	CONIPAS, FENAGIE, CNPS, etc.	SLAFU, SLAAFU
niveau organisation	faible	faible	moyen	ND	fort	moyen	faible

Sources : Etude AFD / CSRP nov. 2006

La coopération internationale et sous régionale : les accords de pêche

Indicateurs	Cap-Vert	Gambie	Guinée	Guinée Bissau	Mauritanie	Sénégal	Sierra Léone
Accord de pêche avec UE	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Oui**	**Oui**	**Non**	**Non**
Compensation UE M€/an	**0.385**		**3,400**	**7,260**	**86,000**		
Période protocole	2006/2010		2004/2008	2001/ 2007	2006/2008		
Accord de pêche avec Chine			**Oui**				
Compensation UE M€/an			3 000 000 US$				

DIAGNOSTIC DES PRINCIPAUX STOCKS DE DEMERSAUX :

A quelle fréquence les évaluations des stocks démersaux sont elles conduites, par qui ? Quand est prévue la prochaine la prochaine évaluation ?

Deux évaluations directes des stocks démersaux ont été réalisées durant une décennie (1995 – 2005). Une évaluation directe est faite de 2007 à 2009. Ces évaluations sont conduites par les chercheurs du CNSHB à l'aide des navires de recherches (N/R Nizery et Antea de l'IRD/ex-ORSTOM) de 1995 à 2005 et par le Navire de Recherches Halieutiques GLC acquis ces dernières années grâce à la coopération japonaise.
Des évaluations indirectes sont effectuées annuellement pour la production du Bulletin Statistique des Pêches de Guinée (en collaboration avec l'Observatoire National des Pêches – ONP) et dans le cadre de l'élaboration du Plan de Pêche annuel (en collaboration avec le Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches – CNSP et la Direction Nationale des Pêches Maritimes – DNPM).

Quel diagnostic formulé pour les principales espèces démersales capturées (évaluation la plus récente) ?

- diminution globale des abondances, forte chez certaines espèces démersales côtières imputable à la pêche illicite des navires de pêche industrielle dans les zones prohibées et au développement incontrôlé de la pêche artisanale ;
- réduction des tailles de première capture à cause du non respect des maillages règlementaires des chaluts et aussi des filets de pêche artisanale
- Effort de pêche excessif entrainant la diminution des abondances la destruction des zones de reproduction et de nourriceries situées dans les zones de mangroves par suite de la défaillance de la surveillance maritime

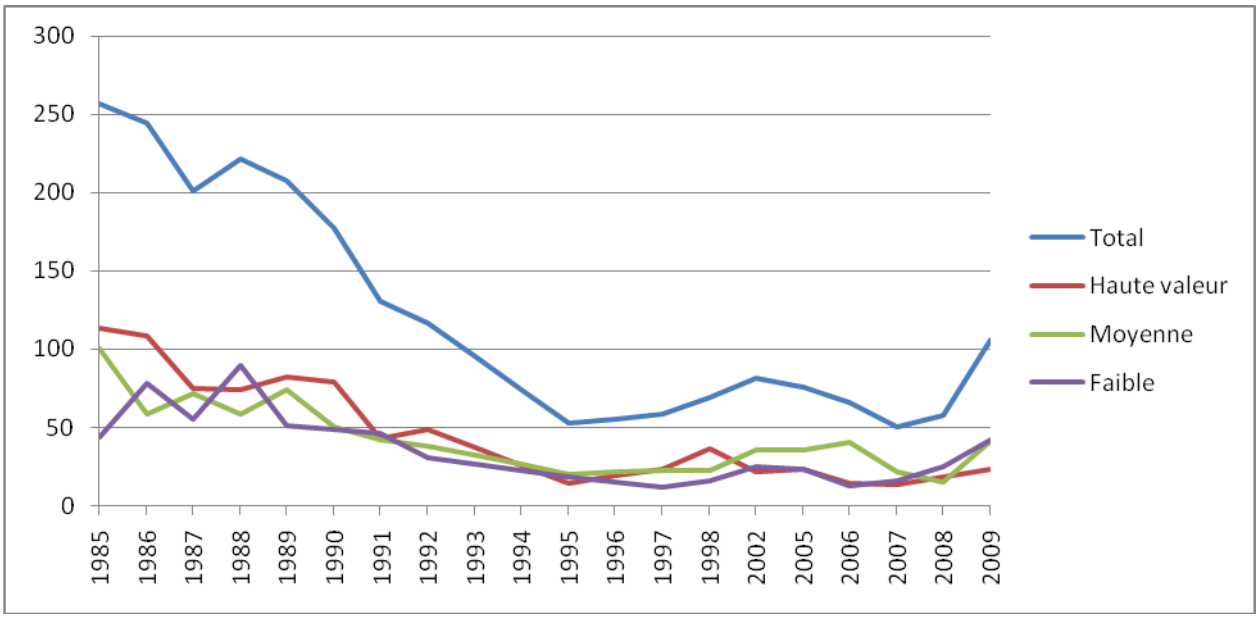


Figure 1 : Evolution des indices d'abondance des 20 espèces de poissons depuis 1985. Source : CNSHB 2009. Rapport préliminaire de campagnes scientifique (N/R GLC)

Tableau 1 : Evolution des indices d'abondances des 20 espèces de poissons depuis 1985.

Espèces	Nom vernaculaire (soussou)	1985*	2007	2008	2009	Valeur commerc
Galeoides decadactylus	Sanis	46,15	11,5	9,22	33,37	M
Pseudotolithus elongatus	Boboè	32,75	0,2	2,03	1,19	H
Drepane africana	Débèlenyi	28	2,1	1,82	1,97	M
Pseudotolithus senegalensis	Sosoè kondunké	20,05	5,7	7,69	7,32	H
Pomadasys jubelini	Kessi kessi	17,7	0,9	2,42	4,46	H
Pseudotolithus typus	Sosoè konkouyé	17,55	2,1	0,51	1,22	H
Dasyatis margarita	Koule yèkhè	16,9	3,4	12,53	23,8	F
Pseudotolithus brachygnathus	Fouta	16	0,4	0,496	1,29	H
Arius latiscutatus	Konkoé	15,5	5	1,08	1,83	M
Pentanemus quinquarius	Gbalakassa	8,9	5,8	1,99	3,72	F
Selene dorsalis	Carangue	7,15	0,4	0,507	0,3	F
Polydactylus quadrifilis	Soori	7,05	-	0,015	0,01	H
Chaetodipterus lippei	Débélènyi forè	4,85	1,7	0,294	2,9	F
Arius heudeloti	Konkoé	4,3	0,4	0,175	0,75	M
Pteroscion peli		3,85	1,2	1,96	4,2	F
Ephippion guttifer	Bayakou	3,1	3,9	6,93	9,26	F
Pseudotolithus hostia moori	Bougouni	2,7	0,4	0,146	0,013	F
Cynoglossus senegalensis	Fagba	2,2	3,8	5,06	7,34	H
Chaetodipterus goreensis	Débélènyi fikhè	1,25	0,7	2,44	0,22	M
Pseudotolithus epipercus	Boboè forè	0,95	0,5	0,454	0,74	F
TOTAL		256,9	50,2	57,77	105,90	

***** 1985 est considérée comme année de référence pour le suivi des ressources démersales dans la ZEE guinéenne par le CNSHB.

**** H** = haute valeur, **M** = moyenne valeur, **F** = faible valeur commerciale

Comme illustré par le graphique ci-dessous, l'indice global des 20 espèces s'est considérablement accru par rapport à 2008. Aussi, les espèces de haute, moyenne et faible valeur commerciale affichent une augmentation considérable des indices par rapport à 2008 respectivement de 20 %, 63 % et 42 %.

POLITIQUE DE GESTION DES PÊCHES

GOUVERNANCE DES PÊCHES

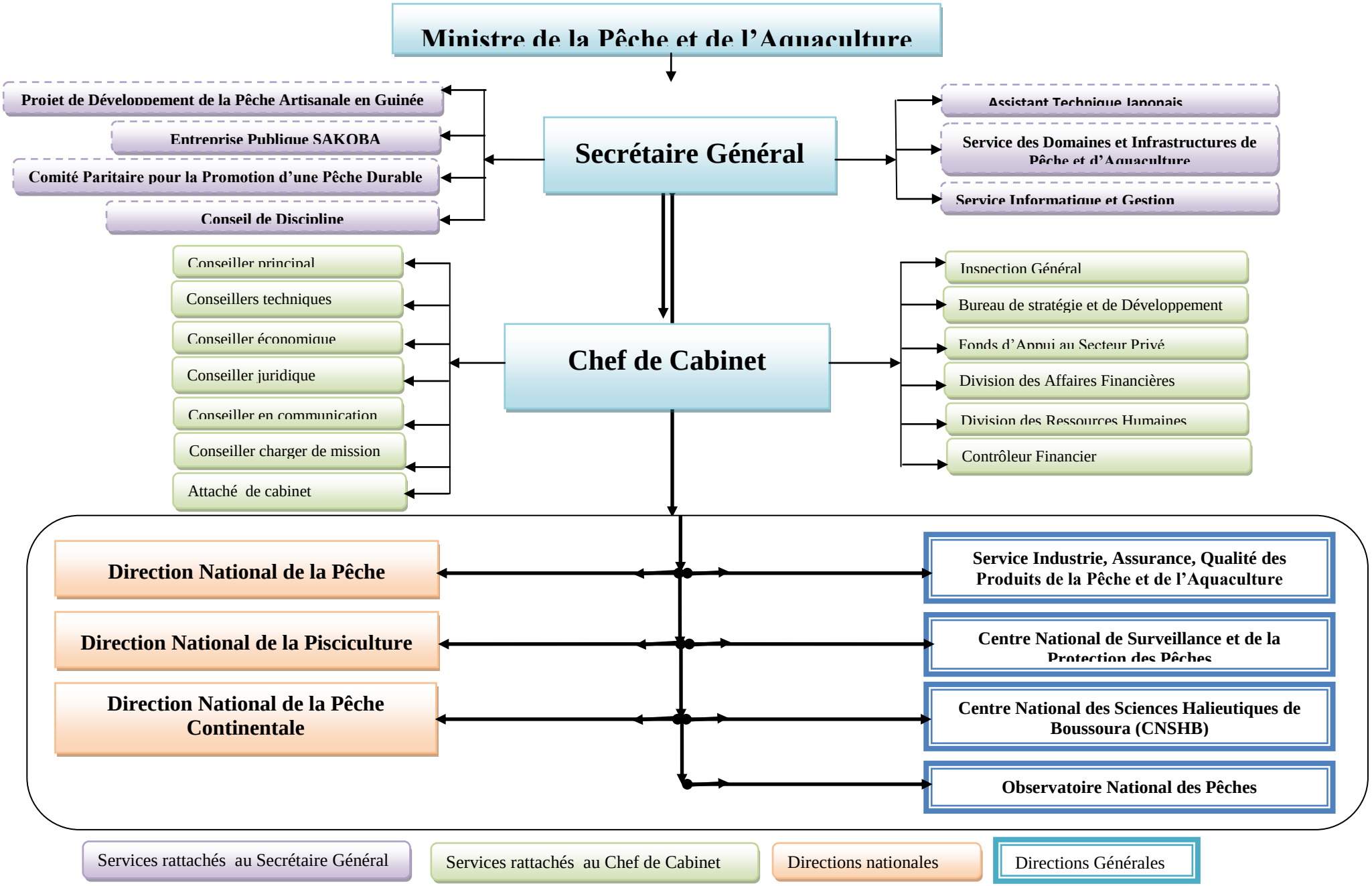


Figure 2 : Arborescence du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture et des principales directions en charge de la gestion des Pêches et responsabilités (voir Annexe 1 pour détails)

CNSP : gère les ressources halieutiques de la zone maritime guinéenne, contrôle l'effort de pêche, surveille les activités de pêche dans la ZEE guinéenne.
DNPM : assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la pisciculture

SIAQPPA : garantir la qualité sanitaire des produits halieutiques produits, importés et exportés, en appliquant la réglementation en vigueur en matière de vérification des conditions de production, de conservation et de commercialisation des produits de la pêche destinés à la consommation humaine et de leur certification

ONP : Rassembler, centraliser et gérer toutes les données relatives aux statistiques des pêches et d'aquaculture en Guinée, de manière à suivre la dynamique du secteur des pêches à travers des indicateurs permettant d'obtenir des données fiables sur les caractéristiques du secteur (biologiques, humaines, techniques, économiques, financières…) ;

Directions Régionales, préfectorales et communales : assurer la mise en œuvre, au niveau décentralisé et déconcentré, de la politique nationale en matière de pêche, d'aquaculture et de pisciculture.

Bien qu'acteurs importants et de plus en plus sollicités dans la gestion et l'aménagement des pêcheries guinéennes (participation aux discussions relatives au plan de pêche annuel et autres problèmes sectoriels importants, etc.), les ONG ne peuvent pas apparaitre dans cet organigramme qui est spécifique à l'administration nationale des pêche. Ceci ne limite nullement leur contribution aux discussions sectorielles, car il y a lieu de noter que leur influence est de plus en plus palpable avec les 2 principales organisations (CONAPEG et ROPPA) qui les regroupent.

PARTICIPATION DES PECHEURS DANS LA GESTION DES PECHES A L'ECHELLE NATIONALE ? SOUS QUELLE FORME ?

Oui. A travers l'organisation faitière qu'est la CONAPEG (Confédération Nationale des Pêcheurs et Armateurs de Guinée), l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée (UNPAG), la Fédération Nationale de Pêche Industrielle (FEPI) et AGEXPHA (Association Guinéenne des Exportateurs de Produits Halieutiques). Avec l'appui de ENDA et du WWF, une structure globalisante Réseau des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (ROPPA) vient de voir le jour et se focalise principalement en ces débuts sur le renforcement des capacités des acteurs de terrain que sont les pêcheurs.

- L'Union nationale des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG) dont les membres sont les représentants des unions régionales et des antennes régionales de pêche artisanale ;
- L'Association nationale des exportateurs de produits halieutiques (AGEXPHA) constituée de sociétés d'exportatrices de produits de mer ;
- La Confédération nationale des pêcheurs de Guinée (CONAPEG) regroupe les représentants des organisations de pêche des différentes composantes du secteur de la pêche artisanale et industrielle ;
- La Fédération des entreprises de pêche industrielle (FEPI), et les Unions nationales de la pêche artisanale y sont représentées ;
- L'Union nationale des mareyeurs de Guinée (UNMAG) qui représente les coopératives de mareyeuses et de fumeuses de poisson.

Ces organisations professionnelles sont consultées par le Conseil de Cabinet du MPA pour s'exprimer sur des questions d'intérêt national. Ainsi, elles participent à la validation du plan d'aménagement et de gestion annuel des pêcheries et bénéficient de plusieurs formes d'appui des autorités (FASPPA) : appui à la pêche artisanale, aussi à travers les financements des accords de pêche, démarrage de la mise en œuvre du projet de développement de la pêche artisanale sur financement de l'ONG internationale « Plan Guinée »

Sur le terrain également, les pêcheurs artisans et autres acteurs de la pêche artisanale (constructeur de barques, mécanicien, mareyeurs) sont organisés dans les Comités de Développement du Débarcadère (CDD) qui regroupent et gèrent les activités de développement du débarcadère.

Mais jusqu'à date, il n'y a pas d'organisations professionnelles de pêche ou de coopératives de pêches spécifiquement créées par les pêcheurs étrangers. Et ceux-ci ne sont pas intégrés dans les organisations professionnelles nationales de pêche. Toutefois et partout sur le littoral, sénégalais, léonais et ghanéens ont constitué des associations d'entre-aide sociale (maladie, perte de matériels de pêche, décès, sinistre) sur place. Par ailleurs, les migrants bénéficient des mêmes avantages que les guinéens dans le paiement des redevances légales comme la licence de pêche, le permis de navigation ou le Manifeste de sortie.

LES AMP SONT-ELLES MENTIONNEES DANS LE CORPUS LEGISLATIF DE LA PECHE ? SOUS-QUELLE FORME ?

Non. Car la dénomination AMP n'existe pas encore dans la législation guinéenne en la matière, vielle de plus de 10 ans. Par contre, le Code de protection de la Faune sauvage et de réglementation de la chasse énumère en son Art. 10 les parcs nationaux, les Réserves naturelles intégrales, les Réserves naturelles gérées, les Réserves spéciales ou Sanctuaires de faune, les zones d'intérêt cynégétique et les zones de chasse.

Et déjà en 1992/ 93, six (6) Sites Ramsar ont été créés, dont deux (2) ont été classés en AMP (Îles Tristao et Île Alcatraz) en décembre 2009 et un (1) troisième (Rio Kapatchez) est en voie de classement en AMP.
Par ailleurs, plusieurs codes existants (Code de l'Environnement : Ordonnances N°045/PRG/87 et N°022/PRG/89, code de la pêche maritime de 1995, code forestier, Code de protection de la Faune sauvage et de réglementation de la chasse : Loi L/99/038/AN) font référence aux aspects considérés comme incontournables dans la création d'AMP. Ainsi, l'Art 34 du Code de la Pêche Maritime souligne l'interdiction de la chasse et de la capture de toutes espèces de mammifères marins en tout temps et en tous lieux. Le Code de protection de la Faune sauvage et de réglementation de la chasse souligne en son Art. 47 que «Tous les animaux particulièrement rares ou menacées d'extinction, dont la liste est fixée par décret d'application du présent Code sont, intégralement protégés sur toute l'étendue du territoire national » et interdit la chasse et la capture des espèces intégralement protégées, y compris celles des jeunes et le ramassage des œufs. Le Code de l'environnement est plus explicite sur la décision de classement en parc national ou en réserve naturelle et sur les modalités de protection (contre toute forme de dégradation , de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation , le surpâturage , les défrichements abusifs , les incendies , les brûlis , les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées) et de gestion des dites zones par le service de l'environnement, en collaboration avec les départements ministériels intéressés, les collectivités locales et , s'il y a lieu dans les zones frontalières, avec les autorités étrangères compétentes.

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS :

Sources documentaires :

Rappeler ici, en mentionnant les sources des documents considérés (post 2000 uniquement) , les principales conclusions ou recommandations formulées pour l'amélioration de la gestion des pêches à l'échelle nationale :

I. Plan annuel de gestion et d'aménagement des Pêcheries

Le Ministère des Pêches et de l'Aquaculture réalise annuellement un document stratégique intitulé « *Plan annuel de gestion et d'aménagement des Pêcheries ».* Ce document présente un diagnostic de la situation des pêches en Guinée, définie les objectifs prioritaires et décline les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Sont ici présentés des extraits du Plan 2010 :

« Les mesures d'aménagement envisagées visent à :

1. Sauvegarder les ressources halieutiques ;
2. Garantir la durabilité, à long terme, des ressources halieutiques à des niveaux qui favorisent la poursuite de l'objectif de leur utilisation optimale et du maintien de leur disponibilité ;
3. Protéger et conserver les écosystèmes marins et côtiers ;
4. Réduire l'extrême pauvreté des communautés de pêche par l'amélioration des échanges, des emplois créés et la disponibilité alimentaire ».

« Pour parvenir à ces objectifs, les actions suivantes sont à mener :

a) Sur le plan du suivi, du contrôle et de la surveillance des pêches :

1. Renforcer le contrôle des caractéristiques techniques des navires et des engins de pêche ;
2. Renforcer la surveillance en mer ;
3. Encourager et vulgariser la surveillance participative ;
4. Veiller à l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur dans le domaine des pêches ;

b) Sur le plan de la recherche

1. Renforcer les capacités d'évaluation des stocks et de détermination de leur niveau d'exploitation;
2. Réaliser au moins deux (02) campagnes d'évaluation des stocks par an;
3. Diversifier et intensifier les activités de recherche ;

c) Sur le plan des statistiques :

1. Renforcer les mécanismes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données ;
2. Veiller à l'application rigoureuse de la réglementation en matière de fourniture des données sur les captures en particulier, et sur les autres aspects de pêche en général ;
3. Améliorer les capacités professionnelles des observateurs maritimes pour une meilleure collecte des données statistiques sur les captures ;

e) Sur le plan socio-économique :

1. Augmenter les disponibilités de poisson, de bonne qualité, destiné à la consommation de la population ;
2. Assurer la stabilité de l'approvisionnement du marché national en poisson ;
3. Renforcer la capacité nationale d'exploitation responsable des ressources halieutiques ;
4. Créer des emplois ;
5. Accroître la contribution de la pêche à l'économie nationale ;
6. Contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche ;
7. Durcir les sanctions relatives au non-débarquement du poisson par les navires astreints à cette obligation par les lois et règlements en vigueur ;
8. Initier un programme de récupération des rejets en mer ;

f) Sur le plan du contrôle sanitaire :

1- Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène à bord des navires et des installations de traitement à terre ;
2- Réaliser à bord et à terre, le contrôle sanitaire des installations de traitement et de conservation des produits halieutiques ;
3- Réaliser la visite technique sanitaire obligatoire des embarcations disposant de caisses isothermes dont les produits sont orientés à l'exportation ;

g) Sur le plan de l'exploitation des ressources

1- Encourager l'utilisation des engins de pêche sélectifs ;
2- Encourager l'utilisation des engins de pêche dont les matériaux de construction ne sont pas biodégradables ;

h) Sur le plan du développement du partenariat

1- Initier la mise en place d'une commission mixte consultative d'octroi du pavillon guinéen aux navires étrangers de pêche désirant opérer en Guinée, par arrêté conjoint du Ministre chargé de la pêche maritime et du Ministre en charge du transport maritime ;
2- Poursuivre et intensifier la concertation et la collaboration avec les professionnels de la pêche ;
3- Dynamiser l'axe de collaboration entre les organisations professionnelles de la République de Guinée et celles des Etats de la sous région.

i) Sur le plan du développement de la coopération sous-régionale et régionale

1- Intensifier la coopération avec la République de Guinée Bissau dans le domaine de la surveillance des pêches ;
2- Mettre en place une plateforme de coopération avec la République de Sierre-Léone dans le domaine de la surveillance des pêches ;
3- Mettre en place un programme d'échange d'informations sur les pêches avec les Etats voisins ;
4- Adopter un programme commun de recherche halieutique avec les pays tiers.
5- Encourager la coopération régionale et internationale en vue de l'utilisation optimale du navire de recherche « Général Lansana CONTE », en partenariat avec les institutions de recherche halieutique des pays concernés;
6- Poursuivre les opérations conjointes de contrôle et de surveillance des pêches avec la République de Guinée Bissau et la République de Sierra Léone, au titre des programmes envisagées par de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) ;
7- Mettre en œuvre les dispositions convenues dans le cadre de la CSRP ;
8- Mettre en place un programme de concertation avec les Etats voisins en vue de réduire, au minimum, les risques de conflits entre pêcheurs artisanaux opérant dans les zones transfrontalières.

II. Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture – Bilan et Stratégie (Avril 2009)

La LPDA a été conçue et validée comme un document d'orientation et de définition de la politique sectorielle des pêches de Guinée. Elle peut être considérée comme un document de mise à jour qui s'adapte aux nouvelles donnes de la politique guinéenne en matière de développement de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture.
Afin de se doter d'instruments politiques devant permettre la transition la plus efficace possible d'une économie étatique à une économie libérale, la Guinée avait élaboré en 1987 «La Stratégie de développement sectoriel de la pêche ». Les axes principaux de cet travail ont été le développement institutionnel avec la mise en place et l'organisation d'une structure administrative sectorielle et l'appui au développement d'une pêche artisanale dynamique concourant fortement à la sécurité aliementaire des populations.
Après une décennie, un second document stratégique de politique sectorielle, « Le Schéma directeur de la pêche et de l'aquaculture » a été formulé et mis en œuvre, parallèlement à d'autres initiatives nationales portant sur les questions de politique et de stratégie de développement, comme la « Guinée, horizon 2010 », le DSRP 1 et 2 respectivement en 2000 et 2007, le Schéma directeur de la pêche artisanale et continentale, la stratégie de développement de la pêche industrielle de 2001, etc.
Dans les deux cas, les objectifs de la politique sectorielle n'ont quasiment pas changé et ont porté sur « la maximisation des bénéfices sociaux et économiques tirés de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques ».

Dans la formulation des différents DSRP, le secteur de la pêche a été identifié comme un segment de l'activité économique pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons. La LPDAP 2 vise ainsi à renforcer les tendances et permettre à la pêche et à l'aquaculture de Guinée de se faire la place qui lui est due, afin de jouer le rôle attendu dans le DSRP2.

Le plan stratégique prévu dans le DSRP pour atteindre les objectifs contient les actions suivantes :

- suivi régulier et le contrôle des prises de pêche ;
- renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches ;
- intensification des activités de recherche halieutique ;
- appui au développement de la pêche artisanale ;
- réalisation d'infrastructures de stockage, de traitement et de
- conditionnement des produits de pêche ;
- amélioration des compétences de l'administration du secteur ;
- développement de la pêche continentale ;
- amélioration de l'alimentation du marché intérieur en produits de pêche ;
- promotion de la pêche semi industrielle (traitement, transformation, conservation des produits de pêche)
- renforcement du contrôle de la délivrance des licences de pêche ;
- promotion du repos biologique particulièrement pour les espèces menacées ;
- qualification des compétences des acteurs du secteur. »

Forces	Faiblesses
1. La pêche constitue un secteur important de l'économie (emploi, sécurité alimentaire, apport de devise) ; 2. Ce secteur bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement et des ONG. 3. De fortes opportunités sur les marchés intérieur, régional et international (opportunités dans des conditions de bonne régulation du secteur) ; 4. C'est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (des plus pauvres à l'exportation de produit à haute valeur) ; 6. Similitude de ses ressources, de ses systèmes de production et de ses marchés avec des pays membres de la CSRP	1. Certains stocks sont surexploités ou soumis à une forte pression de pêche en particulier les stocks démersaux ; 2. Manque de cohérence entre la stratégie sectorielle et le système de gestion (en particulier les mesures de régulation) ; 2. Faiblesse de la mise en œuvre de la loi et des règlements, et importance de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée ; 3. Manque de conditions appropriées pour le traitement et l'exportation des produits de la pêche ; 5. Manque de connaissance et de suivi du secteur, en particulier pour la transformation et le marché des produits de la pêche artisanale (malgré les efforts entrepris par l'ONP); 6. Importance des conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle
Opportunités	**Menaces**
1. Quelques stocks et zones de pêche sont sous exploités ; 2. Possibilité de renforcer la contribution du secteur aux objectifs nationaux à travers des régulations plus cohérentes, des transferts de technologie, une amélioration des industries à terre; 3. Existence de voies d'amélioration de la régulation du secteur : développement des organisations professionnelles, réforme de décentralisation, développement des processus de participation et des institutions 4. Expansion des pêches continentales et de l'aquaculture pour améliorer la sécurité alimentaire, l'emploi rural, les niveaux de vie et la santé ; 6. Rôle joué par la pêche artisanale dans l'économie rurale (pôles de croissance).	1. Risque de surexploitation généralisée des ressources si l'effort, la capacité de pêche et la pêche illégale, non réglementée et non déclarée ; 2. Risque d'aggravation de la dégradation des milieux, en particulier des zones de nurseries des espèces démersales 4. Investissement incertain et risqué ; 5. Sous-développement des infrastructures dans certaines zones, vétusté dans d'autres et pérennité menacée par les coûts élevés en menacent la pérennité ; 6. Importance de la corruption qui risque de limiter l'implication des bailleurs, des ONG et investisseurs privés ; 7. Problèmes de reconnaissance des limites maritimes frontalières.

Tableau 2 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces

DIRES D'EXPERTS :

Il est attendu, au cours de réunions ou de discussions avec les institutions partenaires impliqués dans la pêche ou la gestion des ressources naturelles, que soit recueilli l'avis d'acteurs clef autour de questions liées à l'efficacité des systèmes de gestion des pêche, la cohérence des politiques sectorielles, etc

Quel est selon vous/votre institution, le rôle essentiel que doit jouer une AMP pour votre pays ?

a) DGA du CNSP (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture)

« Les AMP doivent assurer un équilibre écologique par le maintien de la diversité biologique, dans le but de pérenniser l'exploitation durable au bénéfice des populations »

b) Chef Division Aménagement et Gestion des AP à la DNDBAP (Ministère en charge de l'Environnement)

« Efficacement gérées, les AMP doivent jouer le rôle de développement rationnel et équitable, c'est-à-dire promouvoir toutes les activités (agricoles, pêche, gestion de l'eau, AGR, etc.) concourant à réduire les poches de pauvreté. C'est aussi un rôle de protection des habitats clef et de la biodiversité en général, des ressources côtières et marines et des espèces emblématiques en particulier ».

c) Chef Division Aménagement des Pêcheries à la DNPM (Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture)

« i) Lieu de conservation de la biodiversité marine (zone de nourriceries, de reproduction et de grossissement) ; ii) Maintien de la biodiversité marine pour une exploitation durable ; iii) Protection des habitats ; iv) Subsistance durable pour les populations résidentes »

Quelle est la raison principale qui a justifié la création de l'AMP considérée ?

a) DGA du CNSP (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture)

« Tristao est placé dans une embouchure où se déversent les nutriments. La zone est ainsi une attraction pour les ressources marines qui s'y alimentent et s'y reproduisent également. A juste titre, il faut protéger cet espace insulaire. Par sa position transfrontalière, cette protection profitera aussi à la Guinée Bissau. Et cette dynamique de création d'AMP vue sous l'angle régional est très positive pour un plus grand impact sur les ressources régionales. »

b) Chef Division Aménagement et Gestion des AP à la DNDBAP (Ministère en charge de l'Environnement)

« Deux raisons principales : la gestion des ressources marines en général et gestion des pêches en particulier et la protection de la biodiversité, car Tristao est déjà un Site Ramsar »

c) Chef Division Aménagement et Gestion des Pêcheries à la DNPM (Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture)

« i) Tristao, en temps que Site Ramsar est propice à la sauvegarde des ressources halieutiques ; ii) Zone encore bien conservé et protégée apte à la prise en compte des phénomènes naturels »

Quelle information souhaiteriez-vous recevoir sur les effets de votre AMP ?

a) DGA du CNSP (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture)

« i) Inventaire des espèces commerciales ; ii) Abondance saisonnière et dynamique des espèces pour envisager le taux de prélèvement ; iii) Espèces emblématiques et habitas à protéger ; iv) Les limites pour l'efficacité de la surveillance »

Chef Division Aménagement et Gestion des AP à la DNDBAP (Ministère en charge de l'Environnement)

« i) Evolution de l'organisation sociale (nombre de GIE, associations et coopératives) et renforcement des capacités ; ii) Inventaire et suivi des ressources marines et terrestres, animales et végétales ; iii) Cartographie évolutive des espaces et habitats clef et densité de la population résidente »

b) Chef Division Aménagement des Pêcheries à la DNPM (Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture)

« i) Inventaire des espèces ; ii) Définition des indicateurs de suivi des pêches (captures, effort de pêche, transformation, emploi, etc.) ; iii) Formes et intensité de pression sur les ressources et les habitats ; iv) Evolutions des abondances v) Impacts sur les populations résidantes et riveraines »

Selon vos/votre institution, une AMP peut elle être une solution pour mieux gérer les pêche ? Comment ?

a) DGA du CNSP (Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture)

« Oui, puisque l'AMP suivi régulièrement renseigne sur la densité des ressources halieutiques. Elle exige néanmoins une recherche appropriée pour savoir que perd-on par rapport à la ressource non pêchée (éviter surpopulation et sous-exploitation). L'AMP enrichit les zones de pêche et guide dans le choix des types de pêche à autoriser »

b) Chef Division Aménagement et Gestion des AP à la DNDBAP (Ministère en charge de l'Environnement)

« Oui, par une organisation, information et appui solide aux pêcheurs et GIE, à travers une surveillance participative efficace. L'AMP permettra de promouvoir des AGR ainsi que la reconversion des pêcheurs »

Chef Division Aménagement et Gestion des Pêcheries à la DNPM (Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture)

« i) L'AMP a elle-même besoin d'être bien gérée dans ce processus de conservation pour aider à gérer la pêche ; ii) Surveillance renforcée dans la zone délimitée, plus petite que la ZEE »

ACTIVITES HALIEUTIQUES

Remarques préliminaires : La base de données du CNSHB qui abouti depuis 1995 au Bulletin Statistique des Pêches ne suit que 23 ports de pêche artisanale du littoral guinéen. Si bien que beaucoup de ports aujourd'hui très actifs (tous les ports des Îles Tristao, y compris Katcheck, Kamsar Port Nènè, etc.) ne sont pas suivis en termes de volume total débarqué, de nombre de pêcheurs, etc.
Néanmoins, les données sur les nouveaux ports (nombre d'embarcation, de pêcheurs, espèces et engins) qui ont été reportées dans les tableaux ci-dessous (Principaux sites de débarquement de la pêche artisanale) ont été fournies par les résultats de l'enquête 2011 - FAO/ ONP/ CNSHB

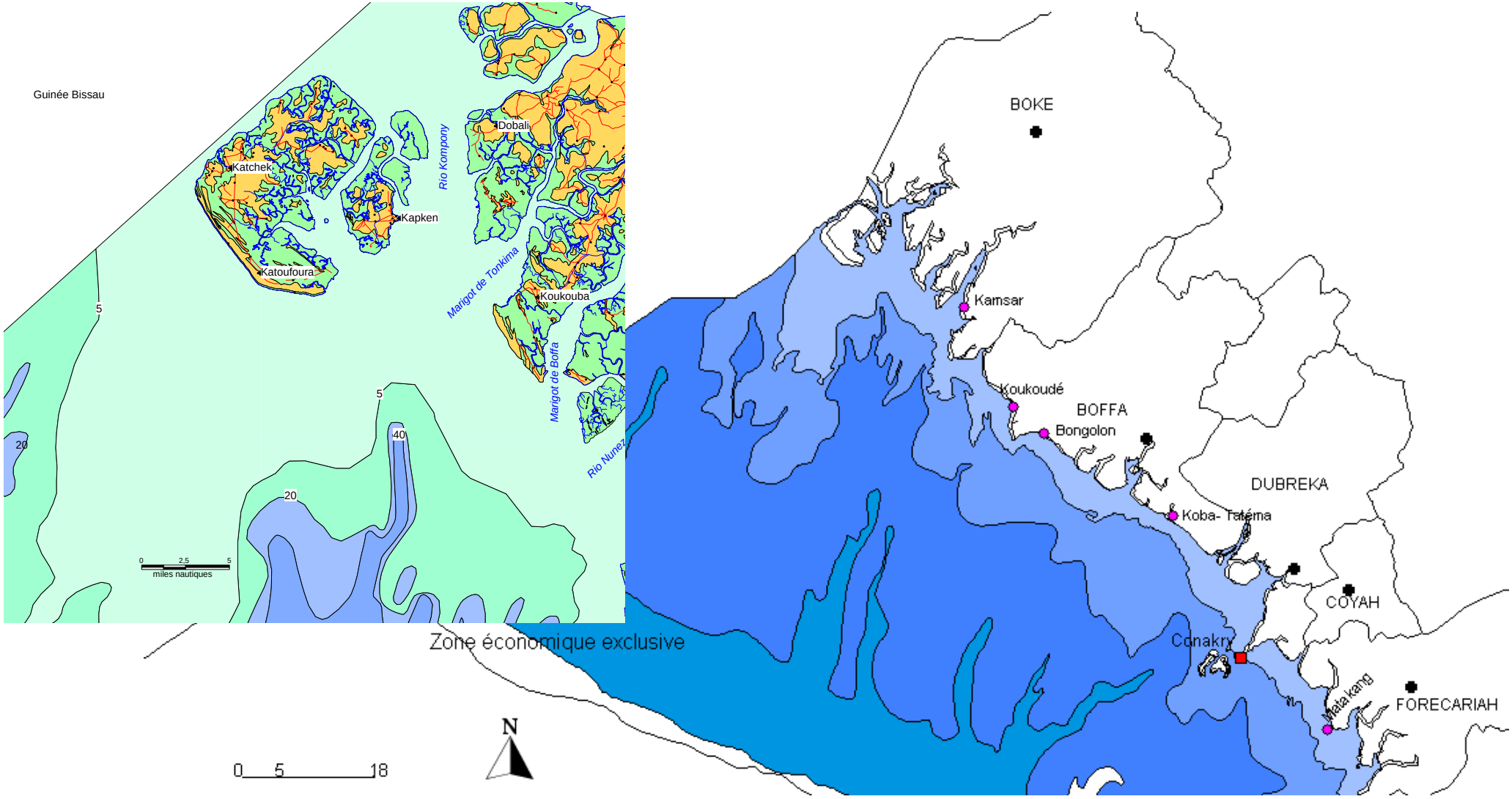
A l'INTERIEUR DE l'AMP

	Nb navires	Volume total débarqué	Principales espèces capturées	Principaux engins de pêche	Sources
Katchek	149		1- Sardinelles principalement 2- Démersaux (Arius, Pseudotholitus,…) 3- Sélaciens	Non précisé	FAO-ONP/ CNSHB
Katountoun	27	385 t		Non précisé	
Kakignini	33	725 t		Non précisé	

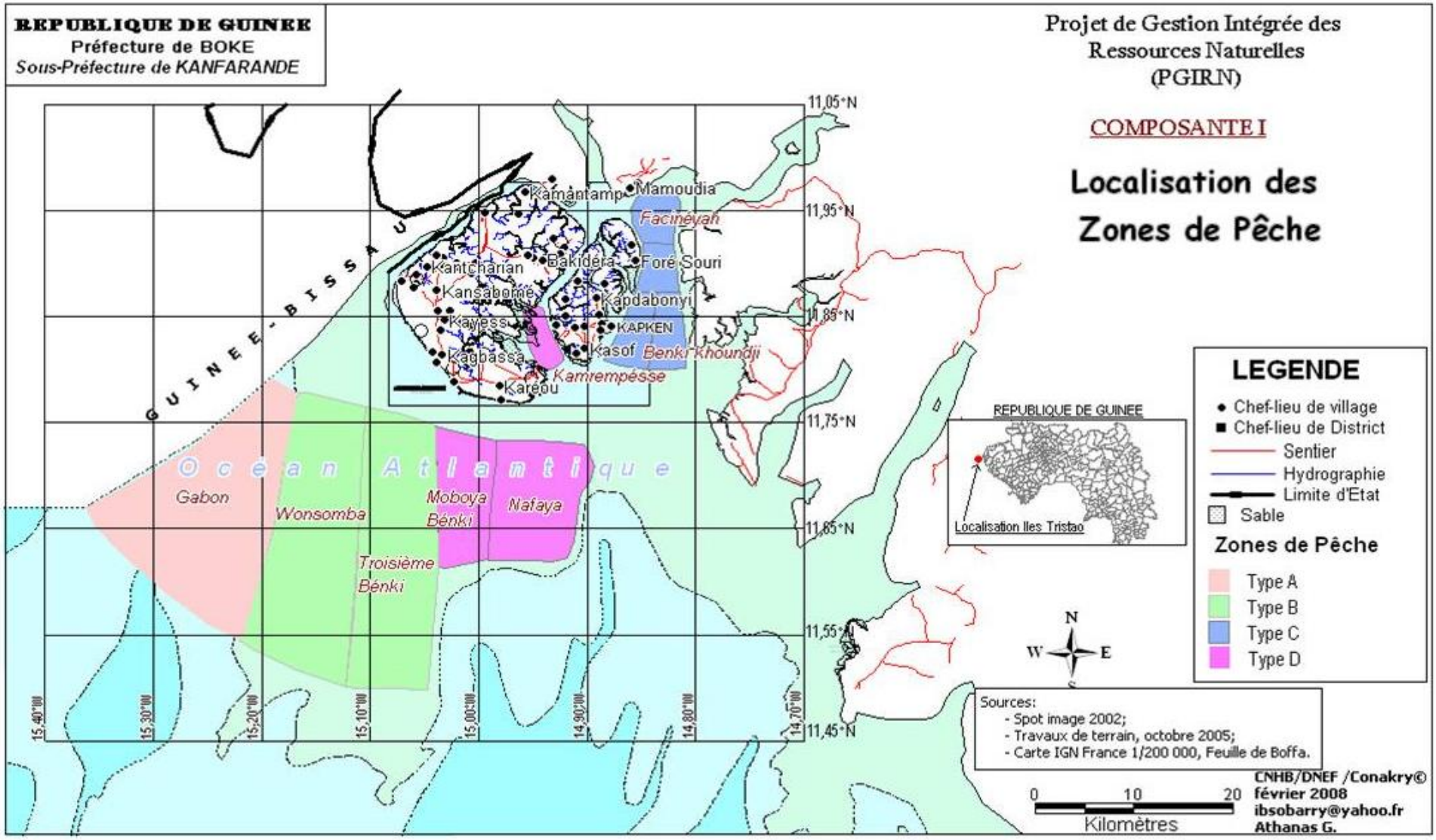
A PROXIMITE DE l'AMP

	Nb navires	Volume total débarqué	Principales espèces capturées	Principaux engins de pêche	Sources
Nompou	31	Inconnu	Inconnu	Non précisé	FAO-ONP/ CNSHB
Kérouané	7	Inconnu	Inconnu	Non précisé	
Kamsar Port Nènè	199	10172,4 t	Sur un échantillonnage de 20 navires : Ethmalose (1900tonnes), Arius (950 tonnes, 20 navires), Divers (2600 tonnes)	Filets maillants dérivants (33%) ; palangres/dalban (66%)	
Kamsar Guèmèyiré	26	6995 t	Non précisé	Non précisé	

CARTOGRAPHIE -



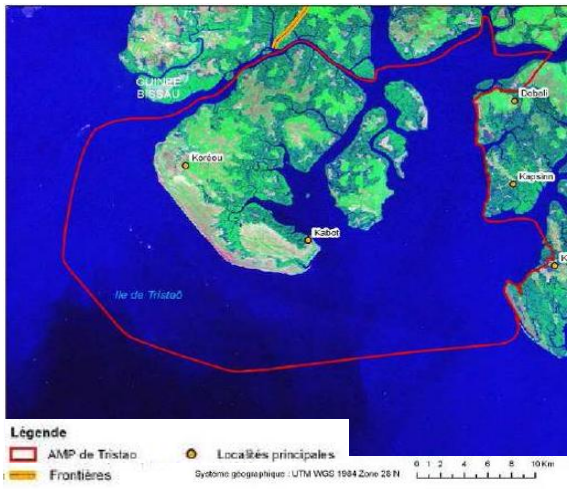
Carte de la zone maritime guinéenne (les 5 préfectures côtières et la zone spéciale de Conakry) avec quelques débarcadères importants dont l'activité est suivie statistiquement. Bathymétrie générale et zoom sur Tristao (Source : CNSHB)



Principales zones de pêche des campements de pêcheurs de Tristao. Les types de pêche A, B, C et D correspondent à différentes stratégies de pêche (engins principaux*principales espèces ciblées*campement). (Source : Guilavogui et al, 2007).

FICHE DESCRIPTIVE DE l'AMP de TRISTAO

HISTORIQUE & CREATION :



Date de création de l'AMP (et nature du texte règlementaire à l'origine de la création) : Arrêté Conjoint A/2009/3997/MPA/MEDD/SGG du 29 décembre 2009 Portant Création de la Réserve Naturelle communautaire Gérée des Îles Tristao

Direction/ministère de tutelle (date des derniers changements de tutelle) : La Réserve Naturelle communautaire est placée sous la tutelle du Ministère en charge des Aires Protégées, en collaboration avec le Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture et le Ministère en charge des Collectivités Locales.

Plan de gestion : Date d'entrée en vigueur du dernier plan de gestion : en cours de finalisation et de validation (échéance Janvier – février 2011)

Les superficies de la Réserve Naturelle Communautaire Gérée (AMP) des Îles Tristao sont les suivantes

Aire Terrestre : 34 930 ha

Zone Maritime centrale : 27 140 ha

Zone Maritime périphérique : 42 610 ha

Aire Totale (AT + ZMC + ZMP) : 104 680 ha

Durée du plan de gestion : cinq (5) ans

Objectifs du plan de gestion (tel que formulé dans le doc de référence) :
Article 15 :
La gestion de la Réserve Naturelle communautaire doit être conçue de façon durable, de manière à garantir sa protection et sa mise en valeur. Conformément au but poursuivi à travers sa création, elle est plus particulièrement destinée à assurer :

- le développement socio - économique des populations locales;
- la protection des écosystèmes marins et insulaires ainsi que des ressources biologiques et socio - culturelles contre toute forme de prélèvement non autorisée et non rationnelle;
- l'exploitation soutenable des ressources halieutiques au travers d'activités de pêche écologiquement durable;
- la sensibilisation, l'éducation environnementale et la recréation du public;
- la préservation, le maintien, l'aménagement de la diversité biologique, des habitats, du sol, de l'atmosphère et la surveillance continue de l'environnement ;
- la gestion rationnelle des ressources biologiques dans les aires centrales et les aires connexes, ainsi que le partage juste et équitable des bénéfices tirés de son exploitation dans une perspective de développement durable ;
- la protection et la valorisation des paysages, des sites historiques et archéologiques, des savoirs socio - culturels;
- la promotion et le développement de la recherche scientifique;
- la promotion et le développement de toutes les attractions touristiques appropriées dont entre autres l'écotourisme, le tourisme scientifique et cynégétique s'il y a lieu, la plongée sous - marine.

Objectifs liés à la pêche

- la protection des écosystèmes marins et insulaires ainsi que des ressources biologiques et socio - culturelles contre toute forme de prélèvement non autorisée et non rationnelle;
- l'exploitation soutenable des ressources halieutiques au travers d'activités de pêche écologiquement durable;

- la sensibilisation, l'éducation environnementale et la recréation du public;
- la préservation, le maintien, l'aménagement de la diversité biologique, des habitats, du sol, de l'atmosphère et la surveillance continue de l'environnement ;
- la gestion rationnelle des ressources biologiques dans les aires centrales et les aires connexes, ainsi que le partage juste et équitable des bénéfices tirés de son exploitation dans une perspective de développement durable ;
- la promotion et le développement de la recherche scientifique;

GOUVERNANCE :

Description des étapes de préparation du plan de gestion :

- Démarrage du processus de création en 2005 avec l'appui constant de la FIBA
- Organisation du cadre de concertation des parties prenantes en mars 2008
- Formulation du Plan de Gestion depuis Octobre 2010 et en cours de finalisation , avec l'appui de la Task Force de la FIBA

Organes de gestion :

- Comité Villageois du Secteur (niveau Base de décision)
- Comité Inter-Districts (niveau intermédiaire de décision)
- Comité de Gestion de la Réserve Naturelle Communautaire Gérée des Îles Tristao (niveau suprême de décision)

Participation des pêcheurs dans processus de gouvernance ? Sous quelle forme ?
Les pêcheurs sont représentés dans les 3 niveaux de décisions ci-dessus, dans lesquels également les activités connexes de la pêche (transformation et mareyage) sont prises en compte. L'importance du Campement de Katcheck, actuellement l'un des 3 plus grands ports de pêche artisanale en Guinée, mérite une attention particulière.
Aussi, au regard de son importance pour les activités de pêche dans l'AMP, une attention particulière a été accordée au port de pêche de Kamsar représenté dans le Comité de Gestion de l'AMP

Participation des institutions nationales des pêches dans le processus de gouvernance ?
Le MPA sera représenté dans le Comité de Gestion par la Recherche (CNSHB) et la surveillance (CNSP)

PERSONNES RESSOURCES :

Lister les compétences/personnes ressources sur l'AMP, leur rôle actuel ou passé et la place qu'elles occupent dans les systèmes de suivi en place :

1. Alkaly DOUMBOUYA, Coordonnateur du processus de création de l'AMP depuis 2005
2. Ousmane Amyne Camara : Animateur principal du processus de création depuis 2005
3. M'Mah Soumah : Etudes sur les tortues marines depuis 2007, avec l'appui du WWF à Dakar
4. Framodou Doumbouya : Etudes sur les pêcheries de raies et requins depuis 2008, avec l'appui de la FIBA à Dakar
5. Abdoul Salam Bah : Conservateur – DNDBAP, affecté sur le site en fin 2010
6. Amadou Kindia Diallo : Chargé de l'Aménagement- DNDBAP, affecté sur le site en fin 2010
7. Christophe Camara : Chargé du Suivi écologique et Surveillance - DNDBAP, affecté sur le site en fin 2010
8. Aboubacar Sané : Suivi des ressources conchylicoles (FIBA), démarrage prévu en fin 2011
9. Boubacar Labéyah Diallo : Suivi socio-économique des AP (FIBA), démarrage prévu en fin 2011

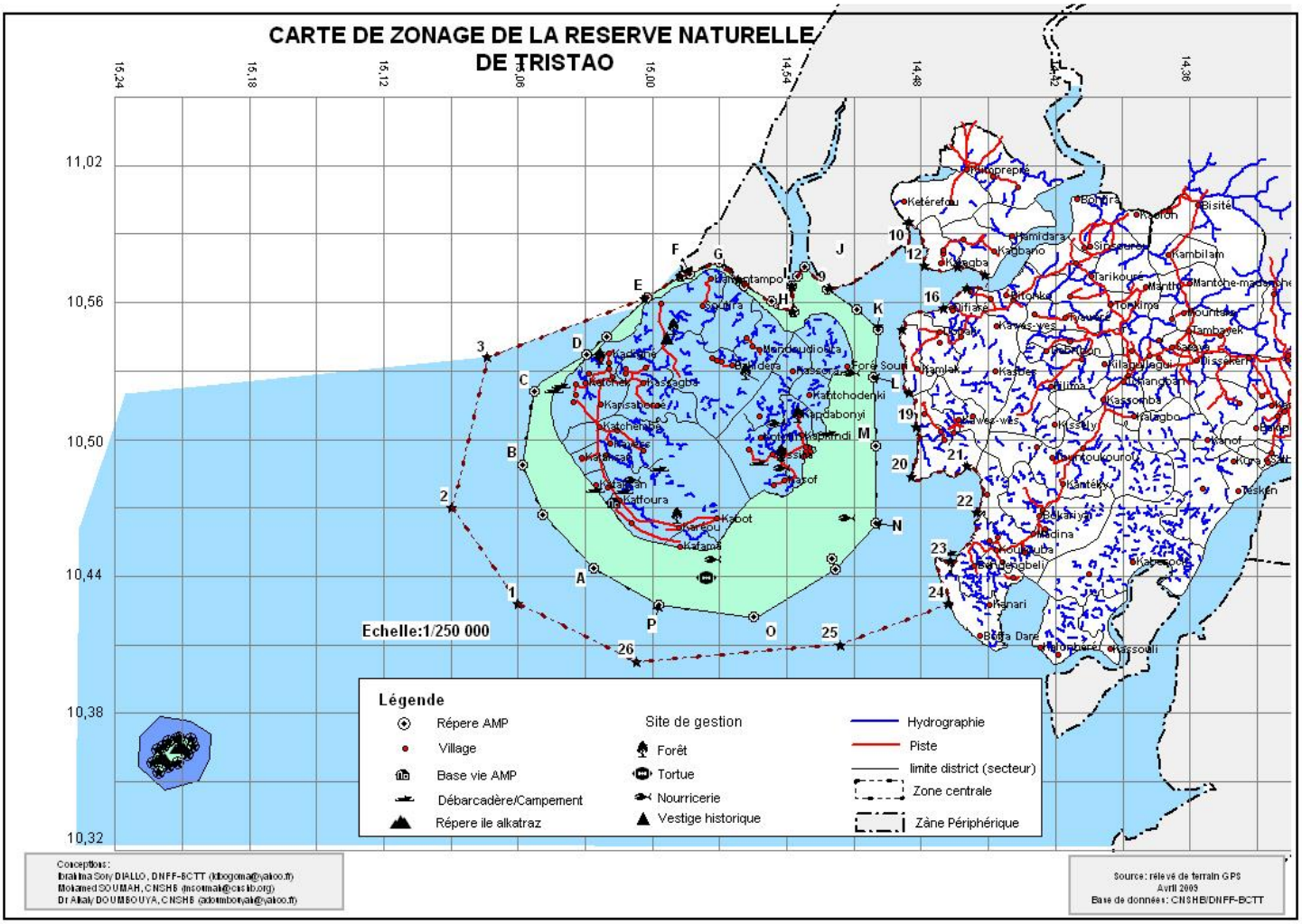
REGLES D'ACCES, ZONAGE D'USAGES:

Les règles présentées ci-dessous émanent des recommandations du cadre de concertation des parties prenantes de mars 2008. Reconduites entièrement dans le Plan de Gestion en cours de finalisation, elles seront amendées et validées en début 2011.

Le domaine maritime (pêche et activités connexes)

La Zone Nord de la ZEE guinéenne où est située la Réserve Naturelle Communautaire Gérée des Îles Tristao est importante pour la pêche. La mise en place de cette AMP a inclu ces aspects pêche dès le début du processus, en impliquant progressivement les pêcheurs des campements de pêche installés principalement dans la partie Sud des Îles Tristao.
En rapport avec ces acteurs clés, les règles d'accès aux zones de pêche et aux ressources halieutiques ont été discutées. Sans être limitatives, les mesures suivantes ont été retenues :

- Zonage et balisage visibles de l'AMP communautaire
- Respect des règles traditionnelles de conservation des ressources halieutiques (zones de reproduction et de nourriceries).
- Fermeture des espaces côtiers qui représentent les noyaux de l'AMP communautaire : les bolons de Kamréémpéss, Kakirti, Katiminy, Kalèbè, Katoob, Kafouss et le périmètre de Kamsylan – Facinèyah à toute forme de pêche ;
- Reconversion des pêcheurs artisans de raies et requins
- Utilisation d'engins règlementaires, particulièrement dans les zones centrales et tampons maritimes ;
- Lutte efficacement contre la pêche illicite industrielle et artisanale ;
- Renforcement de la sécurité en mer (conflits entre pêcheurs artisans et chalutiers, problèmes transfrontaliers avec la Guinée Bissau, respect des périodes orageuses, etc.) ;
- Mise en place d'un comité de surveillance mixte composé d'agents assermentés de l'Etat (Ministère de la Pêche et Marine Nationale) et des acteurs communautaires volontaires formés et suffisamment motivés
- Redéfinition du rôle des acteurs des campements actuels dans la gestion de l'AMP communautaire.
- Renforcement des Comités de Développement du Débarcadère des campements installés dans l'AMP communautaire des Îles Tristao;



Le domaine terrestre (agriculture, élevage et activités connexes)

- Respect scrupuleux des règles traditionnelles de conservation des ressources forestières, principalement en ce qui concerne les forêts et sites sacrés.
- autorisation d'accès pour des besoins domestiques à l'*Avicennia* dont les fruits sont comestibles en période de soudure et au *Rhizophora ;*
- lutte contre les incendies incontrôlées des forêts et savanes ;
- surveillance et respect des zones et réserves forestières de l'Etat ;
- résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;

INTERDICTIONS :

Le domaine maritime (pêche et activités connexes)

- Interdiction des mailles inférieures à 35mm
- Interdiction progressive des monofilaments
- Remplacement des filets prohibés par des filets réglementaires
- Interdiction de la capture ciblée et/ou la commercialisation des espèces marines en danger (tortues marines, lamantins, crocodiles, dauphins, etc.).
- Interdire la pêche motorisée dans la zone centrale de l'amp communautaire ;
- Interdire l'installation de nouveaux campements de pêcheurs dans l'amp communautaire ;

Le domaine terrestre (agriculture, élevage et activités connexes)

- Interdire la coupe de certaines espèces végétales comme le rônier, l'acajou, le giroflier, le palmier, le rotin et autres essences à croissance rapide d'intérêt communautaire ;
- Interdire la coupe de toute autre espèce végétale à des fins commerciales, avec un accent spécial sur le cas du vin de palme dont l'exploitation détruit les forêts de palmiers naturels ;
- Interdire le braconnage et/ou la commercialisation de la faune et de l'avifaune, sauf pour les espèces envahissantes comme le sanglier et l'agouti qui détruisent les cultures ;
- Interdire la capture et/ ou la commercialisation des espèces de faune terrestre en danger ou en voie d'extinction, en particulier l'avifaune.

REGLES SPECIFIQUES POUR NON RESIDENTS :

Les règles spécifiques pour les non résidents découlent du zonage de l'AMP. En ce qui concerne la pêche dans la zone centrale par exemple, l'accès aux ressources halieutiques y est réservé exclusivement aux résidents et pour des fins alimentaires (pêche autochtone de subsistance) et cérémonielles. Dans la zone tampon, l'accès aux ressources halieutiques est réservé exclusivement aux résidents du Complexe des Îles Tristao à des fins alimentaires, cérémonielles et commerciales. Les non résidents ne peuvent pas y évoluer, surtout pas pour la pêche commerciale. La zone périphérique sera réservée, y compris pour les non résidents, à la pêche artisanale motorisée commerciale. Le balisage sera visible pour tous. L'information et la sensibilisation environnementale sur les règles de gestion de l'AMP porteront sur toute la périphérie et les régions voisines

DISPOSITIF REPRESSIF :

- Une vedette de surveillance maritime est attendue d'ici fin 2010. L'équipe de surveillance maritime sera mixte et impliquera donc les acteurs mêmes

- Les populations résidentes seront impliquées dans la surveillance terrestre à travers des équipes locales de surveillance qui bénéficieront au préalable de renforcement de capacités
- Les amendes et pénalités d'infraction seront fixées lors de la prochaine Assemblée constitutive et l'élection du Comité de Gestion de l'AMP

DEMOGRAPHIE :

Le tableau ci- dessous présente les résultats du recensement général de la population effectuée en 1996. (Source – Direction des statistiques).
En l'absence d'informations plus précises, les campements de pêche sont identifiées par une croix (X : à très grande échelle à Katcheck Campement, à faible échelle dans les autres campements) sinon, partout ailleurs, c'est la pêche de subsistance, pratiquée sur des monoxyles avec principalement des éperviers et des filets barrages. Des enquêtes sont nécessaires pour connaitre le nombre d'embarcations

Villages	Nb d'habitant (et/ou nb foyer)	Campements de pêche	Nb de pêcheurs actifs
Village 1 : Katcheck Campement	895	x	
Village 2 : Katcheck Village	230		
Village 3 : Katfoura	524		
Village 4 : Kapkin	544	x	
Village 5 : Kasmack	300		
Village 6 : Kadignet	395		
Village 7 : Kakignini	238	x	
Village 8 : Fori Souri	204	x	
Village 9 : Kabott	59		
Village 10 : Kataksan	87	x	
Village 11 : Katountoun	158	x	
Village 12 : Kougnah	200		
Village 13 : Kalafmett	115		
Village 14 :Kanghor	140		
Village 15 : Komtchobom	74		
Village 16 : Kassilan	128		
Village 17 : Kassora	94		
Village 18 : Kamssokossoko	137		
Village 19 : Kafama	107		

Villages	Nb d'habitant (et/ou nb foyer)	Campements de pêche	Nb de pêcheurs actifs
Village 20 :Katchembe	207		
Village 21 : Kayess	101		
Village 22 :Katasnom	76		
Village 23 : Yébèkhi	64		
Village 24 : Kassora	94		
Village 25 : Katofin	44		
Village 26 : Kamnitampou	34		
Village 27 : Kantone	51		
Village 28 : Kawentche	43		
Village 29 : Katchytchyne	40		
Village 30 : Makompass	30		
Village 31 : Katori	83		
Village 32 : Kassente	22		
Village 33 : Karocott	47		
Village 34 : Karabatt	48		
Village 35 : Kamabanga	223		
Village 36 : Bagadaye	87		
Village 37 : Nafaya	15	x	

Total AMP	**5923 ***

* Il faut souligner que ce chiffre a fortement évolué ces dernières années. Au campement de pêche de Katcheck, on estime que le chiffre de 895 habitants a au moins quadruplé, pendant que partout ailleurs il a au moins doublé. Si bien qu'**aujourd'hui, le nombre total d'habitants est estimé aux alentours de 10000 personnes.**

Principaux problèmes démographiques rencontrés et conséquences possibles :

- Explosion démographique (exponentielle à Katcheck Campement où la population migrante a presque quadruplé)
- Forte arrivée de migrants, exclusivement de la pêche artisanale et des activités connexes dans les campements
- Acculturation de la jeunesse autochtone nalou et ballantes
- Délinquance juvénile en croissance
- Forte pression sur les ressources halieutiques et déboisement des zones de mangroves

STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET USAGES :

Villages	Description succincte	Importance relative (nb ou %)	Village où cette activité est la plus importante	Source
Agriculture	• Riziculture inondée (Riz) • Cultures sur brûlis (riz, arachide, fonio) • Maraichage (légumes, manioc, patate, etc.)		Dans tous les villages de l'île	Voir Documents cités, principalement : *2005* *Alkaly DOUMBOUYA* *Amélioration des connaissances sur le site de la future AMP Tristao/ Alcatraz en Guinée* 2005 F. Banse Utilisation de l'espace et des ressources agro-sylvo-pastorales de l'Île Katrack, site pilote pour la mise en place de la 1ère zone de Conservation marine Intégrée de Guinée
Coupe bois	1. Coupe de bois pour les cultures (riz, arachide, fonio, etc.) 2. Coupe de bois pour le fumage du poisson 3. Coupe de bois pour la production de sel 4. Coupe de bois pour la production d'huile de palme, savon noir 5. Coupe de bois pour la production pour le ménage	1. Forte dans les districts à Kasmack et Kapkin 2. Forte dans les environs de toute l'Île et même du côté proche de Guinée Bissau 3. Forte près des sites de production dans les 4 districts 4. Très faible déboisement (grâce à l'utilisation de bois sec ramassé) 5. idem	Forte au nord de l'archipel (chenal de Karahatch), principalement pour le fumage du poisson dans les campements de pêche et pour la production de sel.	
Commerce divers/alimentation	• Commerce des produits d'exploitation des ressources naturelles (poisson frais, fumé, salé séché, huitre séché ou grillé, mangues, huile de palme, sel, etc.) • Commerce de produits manufacturés très concentré dans les campements de pêche, peu de marchands ambulants, à cause des longues distances	• Forts échanges entre autochtones et allochtones à travers les campements. • Commerce national (à partir de Kamsar) et sous-régional du poisson	Dans tous les villages de l'île	

	entre les villages et de la faible concentration des populations			*2007* *I. Bangoura et A. Doumbouya* *Etude de la filière Bois dans les principaux campements de pêche des Îles Tristao* *2007* *A. Guilavogui et A. Doumbouya* *C. Karibuhoye* *Typologie des espaces halieutiques dans les Îles Tristao*
Hôtellerie/restauration	• Pas d'hôtels • faible possibilité de restauration en plats de riz dans les campements		Faible possibilité de restauration dans les campements de Katcheck, Katountoun et Kataksan	
Pêche	• Pêche artisanale motorisée dans toute la zone marine par les allochtones • Pêche à pied et non motorisée par les autochtones • Incursions et pêche illicites des navires de pêche industrielle	• PA motorisée développée • Pêche autochtone en croissance • Incursions très fréquentes de navires industriels	Dans les campements Dans tous les villages autochtones côtiers Toute la zone marine face à l'océan atlantique	
Mareyeurs	Nombreux dans les campements de pêche de Katcheck, Kataksan, Katountoun, Nafaya, Kakignini	Mareyage très développé, à l'image des activités de pêche. Plus de 90% des captures sont consommés en dehors du site de Tristao	Mareyage très développé dans les campements de pêche	
Transformation	• Fumage • Salage séchage • Conservation par glace	• 75% • 15% • 10%	Principalement dans les campements de pêche	
Cueillette	Fruits (mangue, orange) et produits forestiers (kantingni, mökè, néré, etc.)	Selon les saisons, très souvent pratiqué par les populations locales des villages	Tous les villages de l'archipel	
Maraichage	Légumes (piment, aubergine, oseille de Guinée, patate, manioc, etc.	Pratiqué dans bas-fonds humides près des villages	Tous les villages de l'archipel	

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES* RELATIVES A TRISTAO

Titre	Nature des informations	Précision des données
2005 Alkaly DOUMBOUYA *Amélioration des connaissances sur le site de la future AMP Tristao/ Alcatraz en Guinée*	Informations générales (géographiques, démographies, administratives, biodiversités, activités économiques, conflits, etc.	Bonnes
2006 M. Dia et al. *Inventaire des oiseaux dans les îles Tristao/ Alcatraz, future AMP de Guinée*	Qualitatif sur l'avifaune	Bonnes
2007 Cyril Laffargue et A. Doumbouya. *Les oiseaux de Tristao et Alcatraz: Evaluation des peuplements d'oiseaux de la 1ère AMP de Guinée (février – mai 2007)*	Qualitatif exhaustif sur l'avifaune	Bonnes
2007 I. Bangoura et A. Doumbouya *Etude de la filière Bois dans les principaux campements de pêche des Îles Tristao*	Coupe de bois Estimation des quantités utilisées par filières	Bonnes
2006 A. Guilavogui et A. Doumbouya *Etude de la filière pêche dans le campement de Katcheck*	Parc piroguier Captures Transformation	Bonnes
2007 A. Guilavogui et A. Doumbouya C. Karibuhoye *Typologie des espaces halieutiques dans les Îles Tristao*	Parc piroguier Zones de pêches Techniques de pêches Nourriceries côtières	Bonnes
2005 F. Banse *Utilisation de l'espace et des ressources agro-sylvo-pastorales de l'Île Katrack, site pilote pour la mise en place de la 1ère zone de Conservation marine Intégrée de Guinée*	-Exploitation et gestion des différentes unités du milieu (mangroves, tannes, savanes, forêts continentales) -Règles d'accès, d'exploitation et de contrôle -Diagnostic des activités paysannes et des systèmes de production -systèmes de gestion traditionnelle de l'espace et des ressources	Bonnes
2008 P. Plouzennec *Entre conservation et exploitation des ressources naturelles en République de Guinée : Le cas de la future aire marine protégée des îles Tristao/Alcatraz*	-Exploitation des ressources naturelles : une problématique à résoudre pour le projet AMP -Des dynamiques spatiales : spécifiques enjeux non négligeables pour gestion efficace	Bonnes

**Si le nombre d'étude est important, se limiter à celles post 2000*

ACTEURS/ RESSOURCES ET ECOSYSTEMES DES ÎLES TRISTAO : REPRESENTATION SCHEMATIQUE SIMPLIFIEE (Méthodologie et légende)

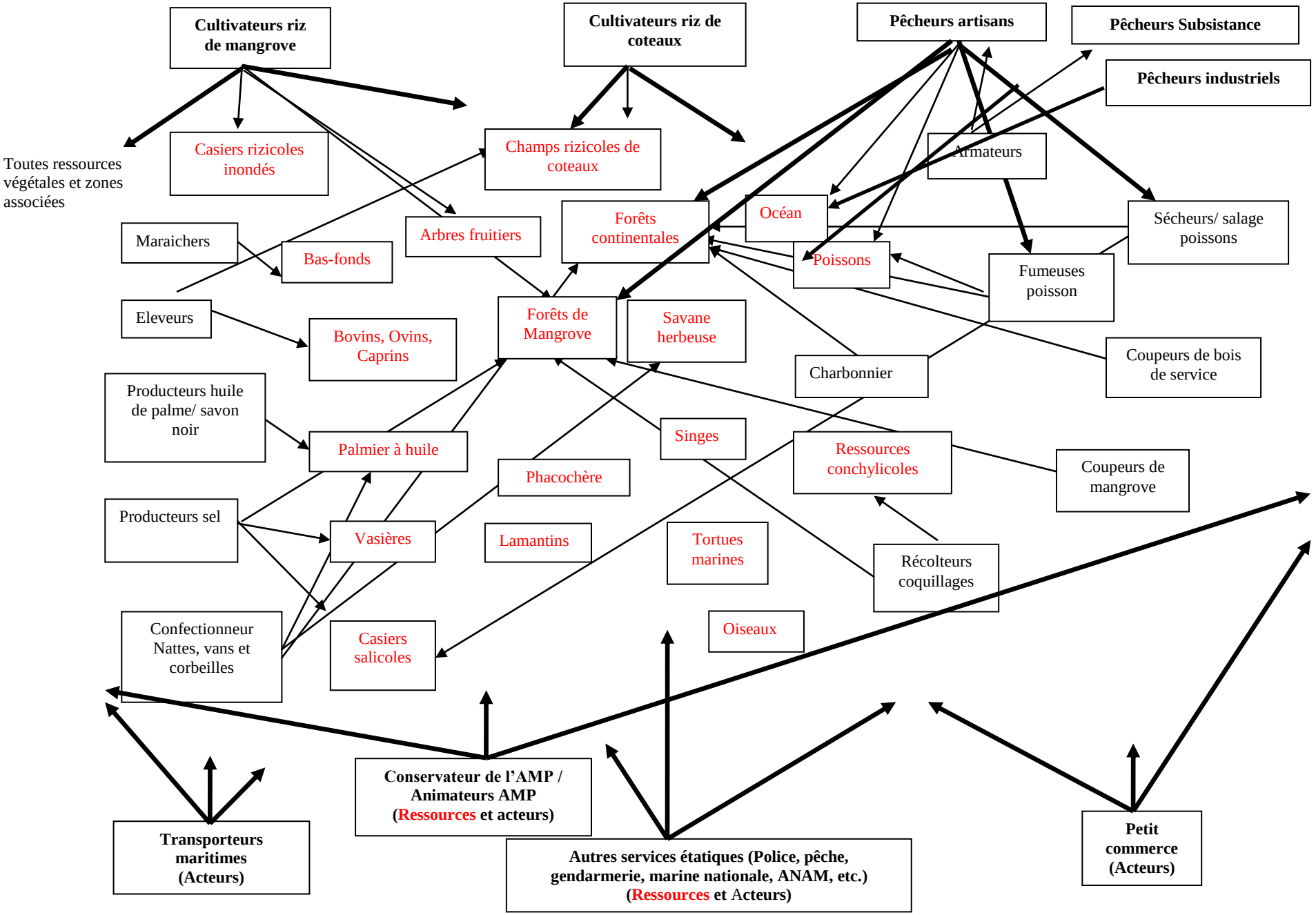
La typologie présentée des acteurs a été tirée d'un rapport réalisé en 2006 par la coordination du processus de création de l'AMP Tristao/ Alcatraz. L'objectif était de faire dès ce début du processus le dénombrement des acteurs de Katcheck, le plus grand campement des îles Tristao, de décrire sommairement leurs activités et d'identifier leurs impacts sur l'environnement physique. Quelques mutations sociales dues à la présence de ce grand campement sur l'île sont également décrites.

Cette typologie a été améliorée par les études qui ont été successivement réalisées dans le cadre du même processus de Tristao, notamment en ce qui concerne les écosystèmes et les ressources naturelles.

Dans cette présentation détaillée, les principaux utilisateurs des ressources naturelles, ayant par ailleurs plus d'impact sur la surexploitation de celles-ci, ont été placé comme le toit de la structure (**en gras**), tandis que les services de l'état et principalement le pool de la conservation et des animateurs (en gras également), considérés comme « levier » de la durabilité des écosystèmes et des ressources naturelles, en constituent le soubassement. Entre ces 2 niveaux sont placés les ressources et les écosystèmes (en rouge) et les usagers directs (en noirs).

Acteurs				Ecosystèmes		Ressources	
1	Cultivateurs riz de mangroves	13	Producteurs huile de palme	1	Océan	1	Poisson
2	Cultivateurs riz de coteau	14	Cueilleurs/ récolteurs de coquillages	2	Rizières inondables	2	Mangroves
3	Planteurs d'arbres fruitiers	15	Coupeurs de bois d'énergie	3	Rizières de coteaux	3	Ressources forestières
4	Maraichers	16	Coupeurs de bois de service	4	Forêts continentales	4	Bœufs
5	Eleveurs	17	Confectionneurs de nattes, corbeilles, vans	5	jachère	5	Chèvres et moutons
6	Pêcheurs artisans	18	Producteurs de sel	6	Savane boisée	6	Phacochères
7	Pêcheurs industriels	19	Producteurs de savon noir	7	Plages de sable	7	Palmiers
8	Fumeuses de poissons	20	Charbonniers	8	rias	8	Arbres fruitiers
9	Sécheurs/ salage de poissons	21	Conservateurs Environnement	9	vasières	9	Rônier
10	Mareyeurs	22	Autres services de l'état (douanes, police, gendarmerie, marine, pêche, transports)	10	bas-fonds herbeux	10	Oiseaux
11	Armateurs					11	Singes
12	Transporteurs maritimes	23	Petits commerçants de campement			12	Tortues marines
						13	lamantins

ACTEURS/ RESSOURCES ET ECOSYSTEMES DES ÎLES TRISTAO : REPRESENTATION SCHEMATIQUE SIMPLIFIEE (Représentation)



SYSTEME DE SUIVI (EXISANT OU AYANT EXISTE)

L'objectif de ce chapitre est de recenser les initiatives de monitoring en cours (ou réalisées par le passé) sur les différents sites pris en compte ici. En effet, compte tenu des objectifs du projet CEPIA et de l'approche retenue, la nature des informations déjà récoltées sur un site, les compétences impliquées, les systèmes de collecte mis en place (…) seront valorisés dans les réflexions pour l'élaboration d'un système de suivi et d'indicateur de l'efficacité des AMP pour la gestion des pêches.

Aucun suivi n'est encore réellement réalisé sur le site. Les espèces marines présentes dans l'AMP sont identifiées par les chercheurs et enquêteurs du CNSHB, mais aucun inventaire réel n'y a été encore fait comme point de référence pour un suivi régulier. Dans les Îles Tristao, il n'y a donc pas eu de suivi des débarquements ou de suivi biologique. Les données récentes sont disponibles après publication de l'enquête FAO/ ONP/ CNSHB et/ ou à partir des travaux du projet EVA

Les données sur la Santé, éducation sont de juillet 1999 dans les Résultats définitifs du Recensement général de la population et de l'habitation - Répartition des ménages ordinaires et de la population résidente par subdivision administrative/ Ministère du Plan

	Socio-Economie	Halieutique	Biologique	Environnement	Gouvernance Participation des acteurs	…
TRISTAO	Plusieurs études réalisées ayant abordé les aspects socio-économiques, mais aucune étude ciblée Suivi SocMon (à venir dans le cadre du projet FIBA/CNSHB (Biocos)	• Recensement exhaustif 2010 – FAO/ONP/CNSHB (parc piroguier, engins de pêche, nombre de pêcheurs, armateurs, espèces cibles, etc.) • Evaluation des stocks directs incluant la zone de l'AMP • Suivi ponctuel pêcheries de requins (PSRA/Requins) • Suivi SocMon (à venir dans le cadre du projet FIBA/CNSHB (Biocos) - Coquillage	• Inventaire des espèces halieutiques pêchées (CNSHB) • Suivi ponctuel des tortues marines (depuis 2007) • Inventaire ornithologique (2007) • Suivi ponctuel des pêcheries de requins (2008)	• Forte couverture de forêts de mangroves bien conservées (zones de nourriceries et de reproduction des espèces marines • Présence de forêts continentales • Longue plage (25 – 30 km de Kabott à Katcheck) • Existence de plusieurs sites sacrés (forêts et zones marines côtières)	• Equipe de démarrage du processus de création • CDD dans les campements de pêche • Comités villageois - CVS (prévus dans le PG) • Comité inter-District - CID (prévus dans le PG) • Comité de gestion de l'AMP Tristao (prévus dans le PG) • Equipe de la Conservation de l'AMP + Animateur principal	
KAMSAR		Suivi régulier mensuel par CNSHB (effort, captures, parc piroguier)				

DETAIL DES SUIVIS

Port …		Détail des données	Années des données (et durée du suivi)	Protocole échantillonnage	Institution responsable	Personnes ressources à contacter	Localisation physique des données	Sources
Suivi Socio/Economique	Compte d'exploitation d'embarcations							
	Prix de vente							
	Revenu/foyer							
	Dépenses							
	Activités							
	…							
Suivi Socio/Economique	Santé							
	Education		NON RENSEIGNE A CE STADE					
	Satisfaction besoin vitaux							
	…							
Suivi des débarquements	Données captures							
	Données effort							
	Engins							
	…							
Suivi biologique /biométrique	Taille-poids/espèces							
	Alimentation							
	Reproduction							
	…							
…	…							
	…							

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté de création A/2009/ 3997/MPA/MEDD/SGG

Bulletin Statistique CNSHB 2000 – 2007

Bangoura I. et Doumbouya A. (2007) : Etude de la filière Bois dans les principaux campements de pêche des Îles Tristao, 19pp

Banse F. (2005) : Utilisation de l'espace et des ressources agro-sylvo-pastorales de l'Île Katrack, site pilote pour la mise en place de la 1ère zone de Conservation marine Intégrée de Guinée, Thèse de D.E.S.S. en Gestion des Systèmes Agro-Sylvo-Pastoraux en Zones Tropicales, Université Paris XII – Val de Marne, 100pp

Boubacar Labéya Diallo (2007) : Identification d'indicateurs socio-économiques dans une Aire Marine Protégée : Cas du complexe des Îles Tristao/Alcatraz en République de Guinée, Thèse de Master en Économie des Ressources Marines et de l'Environnement Littoral - U.B.O. (France), 96pp

CNSHB (2009) : Rapport de campagne de chalutage

Doumbouya A. et al. (2005) : Amélioration des connaissances sur le site de la future AMP Tristao/ Alcatraz en Guinée, 64pp

Dia M. et al. (2006) : Inventaire des oiseaux dans les îles Tristao/ Alcatraz, future AMP de Guinée, 17pp

Guilavogui A. et Doumbouya A. (2007) : Etude de la filière pêche dans le campement de pêche de Katcheck dans les Îles Tristao, 18pp

A. Guilavogui et A. Doumbouya C. Karibuhoye (2007) : Typologie des espaces halieutiques et savoirs écologiques des communautés de pêche dans les Îles Tristao, 22pp

Plouzennec P. (2008) : Entre conservation et exploitation des ressources naturelles en République de Guinée : Le cas de la future aire marine protégée des îles Tristao/Alcatraz, 99pp

Cyril Laffargue et A. Doumbouya : Les oiseaux de Tristao et Alcatraz: Evaluation des peuplements d'oiseaux de la 1ère AMP de Guinée, sous-presse

Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) – Bilan et Stratégie (Avril 2009)

Code de l'Environnement : Ordonnances N°045/PRG/87 du 28 mai 1987et N°022/PRG/89,

Code de la Pêche Maritime : Loi L/ 95/ 13/ CTRN du 15 mai 1995

Code Forestier : Loi L/ 99/ 013/ AN de juin 1999

Code de protection de la Faune sauvage et de réglementation de la chasse : Loi L/ 97/ 038/ AN du 9 décembre 1997

Pêche Côtière en Guinée – François

Décret N° 2011/042/PRG/SGG du 25 février 2011 portant Attribution et Organisation du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Doc Pêche Tristao

Plan de Gestion Tristao Draft 2011

Bureau National du recensement/ Direction Nationale de la Statistique/ Ministère du Plan et de la Coopération : Répartition des ménages ordinaires et de la population résidente par subdivision administrative – Résultats définitifs du Recensement général de la population et de l'habitation – juillet 1999

Camara O. Amyne et A. Doumbouya (2005) : Typologie des acteurs du campement de Katcheck dans les Îles Tristao, 12pp

ANNEXES

ANNEXE 1 – Détail des responsabilités des structures de gestion des pêches

DN Pêche Maritime – Missions : assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la Pêche maritime et de suivre l'évolution de celle-ci ; de mener des études visant l'évaluation du potentiel en pêche maritime et proposer un schéma pour son exploitation durable. A ce titre, elle est particulièrement chargée de :

- participer à la conception, à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action visant le développement de la Pêche maritime ;
- veiller, en collaboration avec les autres services concernés, à la mise en œuvre et à l'application de la réglementation en matière de pêche maritime :
- proposer et formuler des avis sur les programmes et projets de développement de la pêche maritime,
- participer à la préparation des dossiers relatifs aux conventions, accords et contrats concernant la pêche maritime et suivre leur exécution ;
- coordonner l'ensemble des activités et programmes touchant la pêche maritime,
- participer à l'examen des dossiers relatifs aux projets portant sur les infrastructures, les plans d'aménagement et d'équipement dans le domaine de la pêche maritime en tenant compte des changements de l'environnement juridique, social et productif ;
- formuler des avis techniques sur les activités menées sur le terrain, dans le domaine de la Pêche maritime ;
- participer à l'élaboration et à l'exécution du plan de pêche et suivre son exécution ;
- introduire, expérimenter et diffuser toutes les techniques susceptibles d'améliorer la productivité de la Pêche maritime, ainsi que des industries qui s'y rattachent ;
- étudier et proposer toutes mesures visant la conservation, l'aménagement et l'exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques maritimes ;
- étudier, en collaboration avec les services concernés, les dossiers pour l'implantation des sociétés de pêche maritime ;
- faire des propositions au Ministre sur les statuts à attribuer aux différents bateaux, en conformité avec le Code la Pêche ;
- assurer le suivi des licences de pêche maritime : étudier, en coordination avec les autres services concernés, les demandes de licence, émettre les licences et suivre le recouvrement des droits de pêche maritime ;
- favoriser l'amélioration des conditions de traitement, de conservation, de distribution et de commercialisation des produits halieutiques maritimes ;
- suivre, en collaboration avec le SIAQPPA, le maintien des lieux et locaux de production dans un état de propreté conforme aux normes d'hygiène prévues dans ce domaine ;
- coordonner, en partenariat avec l'Observatoire National des Pêches la collecte des données relatives à la pêche maritime et à l'aquaculture marine, la centralisation de ces données provenant des structures déconcentrées, leur transmission pour traitement à l'Observatoire des pêches et de l'aquaculture,
- exploiter les résultats des études socio-économiques et valoriser les sources de recettes de la pêche maritime en matière de création d'emploi, et de rentabilité financière pour le Trésor Public ;
- favoriser la promotion de groupements de producteurs capables de prendre en charge les fonctions économiques liées au développement de la Pêche maritime, notamment par des actions appropriées d'encadrement et de formation ;
- gérer les fonds de prestations de services des actifs ;
- proposer toutes mesures d'entretien, de maintenance et de réinvestissement des actifs de la pêche maritime ;
- appliquer les dispositions légales et réglementaires relatives à la bonne gestion, à la maintenance, au fonctionnement, à l'utilisation et à l'entretien des infrastructures et équipements relevant de la Direction Nationale de la Pêche Maritime.

DN Pêche Continentale et Aquaculture – Missions : assurer la mise la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche continentale et de l'aquaculture. Pour cela, DNPCA est chargée de :

- participer à la conception, à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action visant le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ;
- coordonner l'ensemble des activités et programmes touchant la pêche continentale et l'aquaculture,
- mener des études visant l'évaluation du potentiel en pêche continentale et en aquaculture et proposer un schéma pour son exploitation durable.
- formuler des avis techniques sur les activités menées sur le terrain, dans le domaine de la pêche continentale et de l'aquaculture ;
- étudier et proposer toutes mesures visant la conservation, l'aménagement et l'exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques dulcicoles et aquacoles ;
- introduire, expérimenter et diffuser toutes les techniques susceptibles d'améliorer la productivité de la pêche continentale et de l'aquaculture, ainsi que des industries qui s'y rattachent ;
- favoriser la promotion de groupements de producteurs, capables de prendre en charge les fonctions économiques liées au développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ;
- assurer l'animation, l'encadrement et la formation des opérateurs ;
- veiller, en collaboration avec d'autres services du département, à la mise en œuvre et à l'application de la réglementation en matière de pêche continentale et d'aquaculture :
- faciliter l'acheminement des données collectées vers l'Observatoire National des Pêches ;
- assurer, en partenariat avec l'Observatoire National des Pêches, la collecte et le pré-traitement des données statistiques relatives à l'aquaculture et à la pêche continentale ;
- proposer des axes de collaboration avec les partenaires au développement.

CNSHB – Mission : contribuer au développement durable du secteur des pêches en Guinée par une meilleure connaissance des ressources halieutiques, de leur environnement et de leur exploitation, de l'état des stocks halieutiques et du secteur de la pêche sur le plan socio-économique. A ce titre, il est particulièrement chargé :

- de contribuer à l'élaboration de la politique nationale du développement en fournissant les éléments d'une gestion rationnelle des ressources halieutiques ;
- d'assurer la recherche d'accompagnement pour les programmes de développement relatifs au domaine maritime et/ ou halieutique ;
- de contribuer à la définition de la politique de recherche en matière de ressources halieutiques,
- de collecter, traiter et diffuser les données statistiques et informations relatives au secteur de la pêche, de l'aquaculture, des forêts et terres côtières ;
- de contribuer à l'élaboration des outils de gestion des ressources halieutiques, des exploitations et du littoral afin d'en assurer un développement durable avec les autres services techniques concernés,
- de promouvoir la recherche appliquée sur les ressources potentielles halieutiques pouvant faire l'objet d'une mise en valeur,
- d'assurer dans le cadre de ses compétences, la formation et l'information scientifique et technique des cadres et autres personnels nationaux du secteur de la pêche, de l'aquaculture et des milieux agro-forestiers du domaine maritime ;
- de concevoir, promouvoir et réaliser les travaux de recherche, d'expérimentation et d'enquête avec ses propres moyens et des moyens d'origines nationale et étrangère,
- de développer à titre gratuit ou onéreux des relations scientifiques et techniques, des programmes et contrats de coopération avec tous les organismes nationaux et étrangers (publics ou privés),
- de réaliser, de gérer des infrastructures et équipements mis à sa disposition,
- de mettre en place une organisation interne composée de structures susceptibles de l'aider à réaliser au mieux ses objectifs.